MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

CONVENTION DE TRANSFERT DE BIENS MOBILIERS REFORMES ENTRE SERVICES DE L'ÉTAT

Entre les soussignés

La direction des finances publiques de la Loire, élisant domicile 11, rue Mi-Carême à Saint-Étienne (42000) ci-après dénommé le SERVICE CÉDANT,

- Mme SCHOLASTIQUE Claudine, Inspecteur Principale, représentant le service du Budget Immobilier Logistique

D'une part,

et

La Gendarmerie Départementale de la Loire, élisant domicile 16 Rue Claude Odde à Saint-Étienne (42000)

ci-après dénommé le SERVICE CESSIONNAIRE

d'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit.

Cette convention a pour objet de procéder au transfert des biens désignés ci-après au profit du service cessionnaire et d'autoriser l'enlèvement sur leur lieu de dépôt. Ce transfert est consenti et accepté sous les conditions suivantes.

1/ Description des biens

Les biens désignés ci-après demeureront sous la garde et la responsabilité du service cédant jusqu'à leur enlèvement.

Désignation	Quantité	Lieu de dépôt	Date d'enlèvement
Bureaux Armoire basse Caisson bas sous bureau Caisson haut Table desserte	7. 1 5. 2	6 Rue Chevreul 42000 - SAINT-ETIENNE	27-29 novembre 2023

5

2/ État des matériels - absence de garantie

Le cessionnaire prend les biens cédés dans l'état où ils se trouvent et s'engage expressément à n'exercer aucun recours en garantie contre le cédant, notamment en cas de défaut, apparent ou caché, que pourraient comporter les biens alloués.

3/ Enlèvement des biens - Transfert de propriété

La convention emporte autorisation d'enlèvement par le cessionnaire sur le lieu de dépôt des matériels concernés tel qu'il est précisé au paragraphe 1 de la présente convention.

L'enlèvement de la totalité des biens cédés aura lieu sur présentation d'un exemplaire original de la convention au cédant et devra être effectué à la date fixée par les parties.

Le transfert de propriété des biens cédés au profit du cessionnaire interviendra à la date de l'enlèvement effectif.

Fait le 04/12/2023

Le représentant du service cessionnaire

Le représentant du service cédant

Adjudante PASSELAIGUE Service Logistique Finance

Y The same GGD42

> Principale Claudine SCHOLASTIQUE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DIVISION BUDGET - IMMOBILIER **ET LOGISTIQUE** 11, rue Mi-Carême - B.P. 502

42007 ST-ETIENNE CEDEX 1